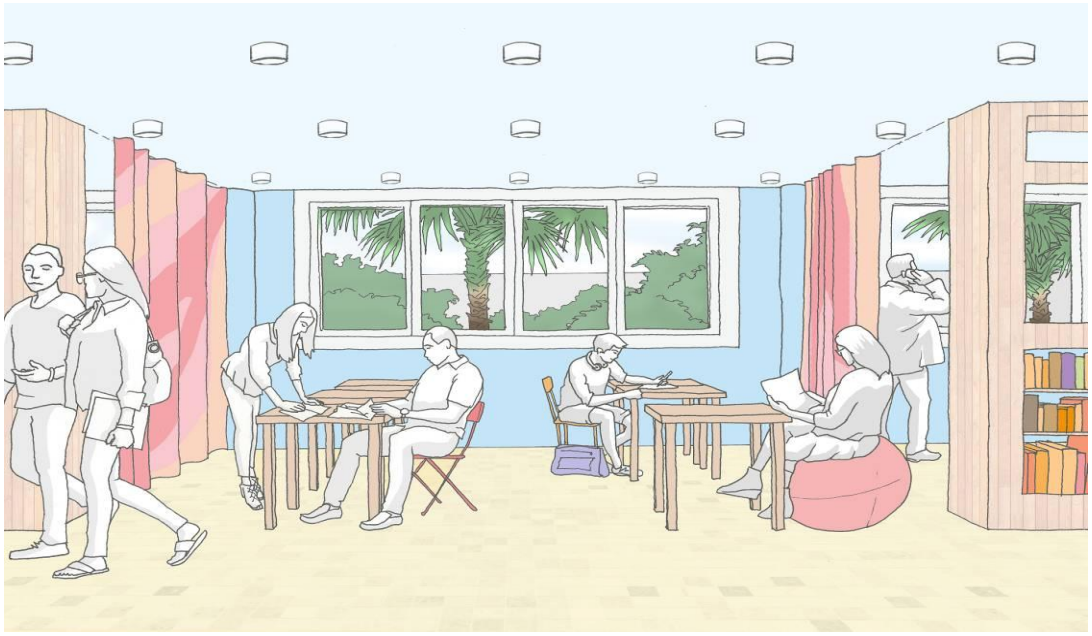
Maître d'Ouvrage :	CROUS Aix-Marseille-Avignon 31 avenue Jules ferry 13621 Aix en Provence Cedex 01

Marché de travaux pour l'aménagement des espaces collectifs et zones de locaux administratifs dans le cadre des actions de dynamisation de la vie étudiante de la Cité Universitaire Galinat, Marseille

CCTP LOT 4 –

Mobilier bois sur mesure

15 septembre 2026



Architectes : tiersLAB	BET : **AEC ÉLECTRICITÉ** OPC : **MARCY DESIGN**

Table des matières

1 Description générale du projet 4
1.1 Objet du marché et répartition des lots 4
1.2 Contexte, projet et phasage des travaux 4
1.3 Installation d'un chantier en site occupé 5
1.3.1 La base vie 5
1.3.2 Le nettoyage 5
1.3.3 Le tri des déchets 5
1.3.4 Protection des existants 5
1.4 Présence de produits contenant de l'amiante 6
1.5 Consistance des travaux 6
1.6 Emplacement des anciens réseaux 7
1.7 Normes et règlements 7
1.8 Etat des lieux et constats contradictoires 8
1.9 Prototypes d'ouvrages et échantillons - références 8
1.10 Etudes, spécifications techniques détaillées, plans d'exécution et notes de calculs 9
1.11 Dossier DOE 10
1.12 Matériaux 10
1.13 Etendue des prestations 13
1.14 Alimentations 14
2 Description des travaux 15
2.1 Mobilier sur mesure 15
2.1.1 Banquette bois CP bouleau 15
2.1.2 Placard et bureau de régie 15
2.1.3 Table avec prises intégrées 16
2.1.4 Étagère en bois contreplaqué avec boiserie acoustique 17
2.1.5 Boiserie Acoustique avec panneaux Velléda intégrés 17
2.1.6 Cloison mi-hauteur autoporteuse : 1 face acoustique 1 face affichage 18
2.1.7 Meuble de rangement de type buanderie avec évier 19
2.1.8 Grand plan mono-vasque sur-mesure 20
2.1.9 Bac à livres en bois contreplaqué bouleau 31
2.1.10 Meuble - ressourcerie 20
2.1.11 Comptoir d'accueil 21
2.1.12 Bureau de l'agent d'accueil sur mesure 22
2.1.13 Meuble de rangement sur mesure 22
2.1.14 Coin repas des agents 24
2.2 Agencements, rideaux et accessoires 25

2.2.1 Miroirs muraux avec barre de danse 25
2.2.2 Miroirs muraux simples 25
2.2.3 Stores californiens 26
2.2.4 Rail de rideau encastrée au faux plafond 26
2.2.5 Rideau de scène occultant 27
2.2.6 Écran de projection suspendu 27
2.2.7 Barre métallique pour installation luminaires et vidéoprojecteur 28
2.2.8 Rideaux acoustiques suspendus 28
2.2.9 Armoires à clés 29
2.2.10 Panneaux d'affichage 29
2.2.11 Restauration des garde-corps bois-métal 30
2.2.12 Remise en peinture de blocs-portes existants 30

1 Description générale du projet

1.1 Objet du marché et répartition des lots

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) a pour objectif de définir la nature, la qualité et les conditions de mise en œuvre des prestations à fournir au titre du **lot n°04 Mobilier bois sur mesure** dans le cadre de l'aménagement des espaces collectifs et zones de locaux administratifs au sein de la cité universitaire de Galinat, du Crous Aix-Marseille Avignon.

Afin d'éviter les omissions et de bien situer son intervention dans le cadre de l'opération, l'entreprise est tenue de consulter l'ensemble du dossier et ses annexes, à savoir :

- Cahier des clauses techniques particulières - Objet du présent document,
- CCTP des autres lots + CCTP commun à tous les Lots
- Tableau DPGF
- Planning prévisionnel
- Carnet graphique avec les plans du projet et les détails
- Liste des pièces en annexe

Les prestations sont réparties selon les lots suivants :

LOT 1 – Technique : électricité et plomberie
LOT 2 – Second œuvre : démolition, plâtrerie, plafond, menuiserie, peinture
LOT 3 – Revêtement : sols et murs
LOT 4 – Mobilier bois sur mesure
LOT 5 – Eclairage : étude et fourniture appareillage.

Il est rappelé que les plans et côtes sont donnés à titre indicatif. Les côtes seront confirmées par l'entreprise lors de relevés précis sur place.

Du fait de sa qualification, il appartient à l'entreprise de prévoir le détail des sujétions, fournitures et ouvrages nécessaires à la réalisation parfaite de son marché.

1.2 Contexte, projet et phasage des travaux

Le présent lot concernera principalement les prestations suivants :

- Réfection d'une salle culturelle polyvalente (ERP) : mobilier à fournir
- Réfection des salles d'études en salle de lecture (ERP) : mobilier à fournir
- Réfection de l'espace résident principalement accessible aux résidents, comprenant :
 - un palier (accès aux chambres par les ascenseurs et escaliers),
 - un espace de convivialité,
 - une laverie : mobilier à fournir
 - une salle d'activités à dominante sportive : mobilier à fournir
- Réfection des toilettes accessibles (ERP) : mobilier à fournir
- Déplacement de la loge : mobilier à fournir
- Rénovation des bureaux administratifs des agents : mobilier à fournir
- Mise aux normes de sécurité
- Mise aux normes d'accessibilité

1.3 Installation d'un chantier en site occupé

L'ensemble des installations de chantier et des enjeux en matière de sécurité et de réduction des nuisances est décrit dans le CCTP commun.

Dans la mesure du possible, les mobiliers seront réalisés en atelier, de manière à diminuer les nuisances sur place.

L'entreprise du présent lot n'a pas d'installation de chantier à sa charge. Ce sont les entreprises titulaires des lots technique et second œuvre qui se chargent des installations de chantier, tel que décrit dans le CCTP commun.

1.3.1 La base vie

L'établissement met à disposition des entreprises des locaux leurs permettant de disposer de sanitaires, d'un réfectoire et de vestiaires. Ces locaux sont sous la responsabilité de chaque entrepreneur, tels que décrit dans le CCTP commun.

1.3.2 Le nettoyage

Chaque entreprise est responsable de la propreté du chantier. Les dispositions sont décrites dans le CCTP commun.

1.3.3 Le tri des déchets

Le lot 2 est responsable de l'installation et de la gestion des bennes sur le chantier.

Chaque entreprise intervenant sur le chantier est responsable de la gestion et de l'évacuation de ses propres déchets. Les dispositions sont décrites dans le CCTP commun.

1.3.4 Protection des existants

L'entreprise du présent lot aura à sa charge et frais (liste non limitative), la mise en œuvre de protections des existants.

L'entrepreneur a à charge et frais la mise en place de protection des existants, avec pour objectifs de réduire et de cantonner au maximum les poussières.

L'entrepreneur doit les prestations suivantes :

- Le confinement de la zone travaux (par tous moyens nécessaires),
- Protection des existants.

L'objectif de cette protection des existants est de limiter la propagation des poussières, pendant les travaux. Un nettoyage de fin de chantier des ouvrages exécutées est prévu au présent lot, ce nettoyage est un nettoyage avant livraison des travaux au maitre d'ouvrage.

L'entrepreneur du présent lot, doit un nettoyage des zones concernées par les travaux de sciage et de démolition, dans tous les cas l'entreprise est dans l'obligation de tenir son chantier propre, d'évacuer les gravois de façon journalière.

Dans le cas où la mise en œuvre des protections serait insuffisante, le maitre d'œuvre pourra exiger de l'entrepreneur du présent lot, la réalisation d'une prestation de nettoyage des locaux en question, sans supplément de prix.

1.4 Présence de produits contenant de l'amiante

Des produits et matériaux contenant de l'amiante sont actuellement présents dans le bâtiment. Ils ont été repérés et identifiés dans le cadre du diagnostic amiante joint en annexe au présent dossier de consultation.

Préalablement au démarrage des travaux objet du présent marché, le CROUS fera procéder à la dépose et à l'évacuation de l'ensemble des matériaux et produits contenant de l'amiante identifiés dans le cadre du diagnostic, dans le cadre d'une opération de désamiantage réalisée par une entreprise spécialisée directement mandatée par le CROUS, sous la supervision d'un maître d'œuvre spécialisé en désamiantage. Cette intervention préalable devra être achevée avant le démarrage des travaux du présent marché, afin de permettre à l'entreprise titulaire d'intervenir dans des conditions compatibles avec la réglementation en vigueur.

Cas particulier de la salle culturelle

Dans la salle culturelle, les sondages réalisés dans le cadre du diagnostic ont mis en évidence une présence d'amiante limitée. En fonction des conclusions définitives de l'opération de désamiantage et de la décision du CROUS, les matériaux concernés pourront, le cas échéant, ne pas faire l'objet d'une dépose préalable. Dans cette hypothèse, les travaux de démolition portant sur les matériaux ou ouvrages susceptibles de contenir de l'amiante seront réalisés dans le respect de la réglementation applicable, notamment dans le cadre des dispositions relatives aux interventions relevant de la sous-section 4 (SS4).

L'entreprise titulaire du lot 2 – Second œuvre, lorsqu'elle sera amenée à intervenir sur des matériaux ou ouvrages concernés, devra disposer des compétences, formations, procédures et moyens nécessaires à la réalisation de travaux relevant de la sous-section 4, et intégrer ces interventions dans son organisation et son planning de travaux.

L'entreprise titulaire devra prendre connaissance de l'ensemble des documents relatifs au désamiantage qui lui seront transmis par le CROUS et tenir compte, dans l'organisation, la préparation et la planification de ses travaux, des prescriptions, contraintes et éventuelles interfaces résultant de cette intervention préalable.

Aucune intervention sur un matériau ou produit identifié ou susceptible d'être identifié comme contenant de l'amiante ne pourra être entreprise sans que les dispositions réglementaires et les mesures de prévention correspondantes aient été préalablement définies et mises en œuvre.

1.5 Consistance des travaux

Les travaux consistent en (liste non exhaustive) :

- Installation de chantier,
- Cantonnement des zones, concernées par les travaux y compris toutes sujétions
- Balisage des accès et sécurisation des zones de travaux par rapport aux tiers et aux étudiants
- Réalisation de meubles bois sur mesure
- Réalisation d'une boiserie acoustique
- Nettoyage de fin d'activité.

Les travaux à la charge du présent lot comprennent également :

- Les études et plans d’exécution + DOE.
- La fourniture, le transport, le déchargement, le stockage et la distribution sur le chantier,
- La mise à l’abri du matériel et des matériaux des intempéries et des chocs,
- La mise en œuvre,
- Les habillages et calfeutrement au pourtour des huisseries au besoin,
- Les dispositions de sécurité et d’hygiène inhérentes au personnel,
- Les dispositions de sécurité et d’hygiène inhérentes en cas d’intervention en site public
- occupé
- La fourniture de l’outillage et matériels nécessaires à l’exécution des travaux,
- L’ensemble des accessoires nécessaires à une parfaite finition des ouvrages,
- La prise en compte des observations du BCT et du CSPS

1.6 Emplacement des anciens réseaux

L'entreprise assurera toutes les sujétions de repérage d'emplacement des divers branchements et réseaux existants, avant la réalisation des travaux.

1.7 Normes et règlements

L'Entrepreneur du présent lot est tenu de respecter, les lois, décrets, arrêtés et règlements administratifs qui s'appliquent à cette réalisation et ainsi que les normes et documents qui régissent techniquement les travaux objet du présent CCTP. Les normes et les règlements sont pour partie rappelés dans le CCTP commun.

Pour le présent lot, les travaux d’agencement et les matériaux utilisés seront réalisés selon les règles de l’art de la profession, à savoir :

Pour la menuiserie bois :

Les fournitures et travaux du présent lot seront conformes aux normes et règlements en vigueur y compris leur mise à jour éventuelle. En particulier, ils sont conformes aux documents suivants :

- NF P 78-201 (Réf. DTU 39) - Miroiterie - Vitrerie d'octobre 2006
- Normes NF B 50-001 et suivantes relatives aux bois et dérivés du bois
- NF B 53-510 concernant les bois de menuiseries.
- Les normes françaises classes P. 20 à 27 concernant les menuiseries bois et la quincaillerie.
- Les normes, décrets concernant l'isolation phonique et la protection incendie dans la construction, en particulier la qualité et la tenue au feu des matériaux.
- Décret n° 65-48 du 8 janvier 1965 concernant les mesures de protection et de salubrité complété par décret n° 81-989 du 30 octobre 1981, modifié par le décret n° 92-767 du 29 juillet 1992, par le décret n° 93-41 du 11 janvier 1993, le décret n°94-1217 du 29 décembre 2004, le décret n°94-1159

Pour la ferronnerie :

Les aciers utilisés devront être conformes aux normes en vigueur définissant les nuances et qualités des aciers, les dimensions et les tolérances des laminés marchands, des tôles et des câbles. Les aciers répondront aux normes ci-après :

- Ancrages et profilés : selon normes NF A35.501 ;
- Dimensions et tolérances : Norme NF A45.001 à 45.010, Norme NF A 45.202 à 45.255, Norme NF A46.012 et Norme NF A46.402 ;
- Galvanisation : Norme NF A35.503, Norme NF A91.121 et Norme NF A91.122.

Tous les assemblages boulonnés devront satisfaire aux exigences des documents suivants :
- Boulons ordinaires : NF E27.311 ;
- Boulons HR : NF E27.701 à NF E 27.711 ;
- Assemblages boulonnés : NF P22.430 et NF P22.431 ;
- Assemblages par boulons HR : NF P22.460 à NF P22.469.

Suivant les recommandations des Cahiers des Charges et annexes des DTU suivants :
-- n°32.1 Constructions métalliques ; charpentes en acier
-- n°36.1 Travaux de menuiserie bois (DTU P 23--201)
-- n°37.1 Menuiseries métalliques.
-- n°51.3 Planchers en bois ou panneaux dérivés du bois.

Ainsi que toutes les normes françaises énumérées aux annexes « Textes Normatifs » de certains DTU cités ci-avant.

Aux règles :
- Règles de l'art de la profession,
- Règlement sanitaire départemental,
- Cahier des charges du fournisseur,
- Prescriptions de mise en œuvre des fabricants notamment quant à la tenue aux chocs et aux atmosphères humides ou agressives,
- Règles de l'UNPVF,
- Recommandations professionnelles du SNFA pour la coordination des façades, cloisons,
- habillage et plafonds.

1.8 Etat des lieux et constats contradictoires

L'Entrepreneur, ayant été à même de réunir tous les renseignements nécessaires à l'appréciation des difficultés d'exécution imposées par la nature des cloisons, des éléments à déposer, et aucune difficulté raisonnablement prévisible dans l'exécution des ouvrages définis au CCTP, ne donnera droit à aucune indemnité ou à une plus-value.

L'entreprise titulaire du présent lot devra participer au constat contradictoire préalable aux travaux, en présence de la MOE, de la MOA et de l'ensemble des entreprises. Ce constat portera sur l'ensemble des espaces affectés par les travaux, y compris les parties communes ainsi que les zones d'accès et de stockage situées en dehors du périmètre du chantier.

1.9 Prototypes d'ouvrages et échantillons - références

L'entrepreneur réalise gratuitement tous les prototypes d'ouvrages demandés par le Maître d'œuvre, ainsi que les modifications nécessaires jusqu'à validation des formes, aspects et finitions souhaités.

Il transmet obligatoirement à la maîtrise d'œuvre les échantillons, modèles et spécimens de tous les matériaux, finitions, appareils et éléments prévus pour les travaux, accompagnés des informations techniques (procès-verbaux d'essais, avis techniques, notices d'entretien, documentation en couleur, etc.). Ces échantillons doivent être fournis dans les dix jours suivant la notification du marché et avant toute commande. En cas d'insatisfaction, le Maître d'œuvre ou le Maître d'Ouvrage peut exiger leur remplacement.

Les échantillons deviennent la propriété du Maître d'Ouvrage, qui peut les tester, voire les détériorer, sans indemnisation pour l'entrepreneur ou ses sous-traitants. Ils doivent être d'un volume suffisant pour permettre les examens et essais nécessaires avant commande, fabrication ou mise en œuvre, et leur coût est inclus dans les prix unitaires.

Si requis, des échantillons témoins in situ (jusqu'à plusieurs mètres carrés ou linéaires) peuvent être demandés pour le choix des teintes de revêtements. Pour les matériaux et équipements non spécifiés dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières, plusieurs échantillons doivent être présentés avant toute commande ou mise en œuvre.

Les teintes et couleurs sont, dans tous les cas, choisies par le Maître d'œuvre.

1.10 Etudes, spécifications techniques détaillées, plans d'exécution et notes de calculs

Les études, les spécifications techniques détaillées (STD) et les plans d'exécution des ouvrages (PEO) sont à la charge de l'entrepreneur. Elles sont faites en coordination étroite avec les Entrepreneurs titulaires des autres lots.

L'Entrepreneur doit établir à sa charge -à partir de ses relevés sur place réalisés à ses frais avant et après dépose et d'après les plans et détails de principe du Maître d'œuvre- ses propres dessins d'exécution, calepins et épures, notes de calculs, notices explicatives, tracés, détail, etc. et joindre toutes justifications, prototypes et documentations nécessaires à la parfaite réalisation de l'ouvrage.

Tous les relevés nécessaires doivent être réalisés sur place. Aucune cote ne doit être prise sur les plans.

En ce qui concerne les agencements et les mobiliers, les plans d'exécution feront apparaître clairement les principes de construction suivant (cette liste n'est pas limitative) :

- Ossature : nature et section des bois ou des profilés métalliques avec stabilité au feu et/c ou coupe-feu selon réglementation,
- Fixations invisibles au sol, sur murs et/ou en plafond,
- Panneaux : nature, épaisseur et finition,
- Placages : bois naturel,
- Couleur, décors et aspects de finition (brillant, satiné, mat),
- Position, type et finition des vis, loqueteaux et tous systèmes d'accrochage, de maintien et de verrouillage. Sauf accord contraire du Maître d'œuvre, aucun système d'assemblage et de fixation ne doit être apparent.
- Détail des assemblages (suivant charges supportées des ouvrages),
- Incorporation des ouvrages des autres corps d'état dont ceux des corps d'état techniques,
- Systèmes constructifs et matériaux résistants au feu conformément à la réglementation,
- Fourniture des matériaux, PV d'essais et documentation avant tout début de fabrication,
- Etc.

Il est spécifié que les épaisseurs et sections des bois des profilés métalliques et des panneaux, sections et répartition des ossatures figurant sur les dessins de détail du Maître d'œuvre ne sont données qu'à titre indicatif et que l'Entreprise conformément aux études et notes de calculs qu'elle établit, est tenue de les renforcer si nécessaire, sans aucun supplément de prix, afin que les éléments considérés soient parfaitement stables, rigides et indéformables pour que l'objet fabriqué réponde en tous points à sa destination et à son utilisation. L'Entrepreneur reconnaît parfaitement connaître le type de contrainte et d'utilisation finale de ses fabrications.

L'Entrepreneur ne doit passer aucune commande, ni commencer aucune fabrication ni aucune partie de ses travaux sans avoir reçu l'acceptation du Maître d'œuvre (et du Bureau de Contrôle, lorsque ce dernier est concerné), sur son projet d'exécution après l'avoir transmis avec ses pièces justificatives à l'appui. Les plans, notes de calculs, échantillons de bois, vernis, peintures, etc. et tous documents doivent être remis, au Maître d'œuvre et au Bureau de Contrôle, quinze jours au minimum avant le début des commandes, fabrications ou des travaux.

Les plans d'exécution doivent être accompagnés des notes de calcul détaillées des ouvrages ainsi qu'une notice descriptive précisant les dispositions particulières et une documentation complète du matériel.

Tous les documents remis à l'Entrepreneur par le Maître d'œuvre pour l'exécution des ouvrages doivent être considérés comme des propositions qu'il doit examiner avant tout commencement d'exécution des travaux et qui peuvent être modifiés par le Maître d'œuvre autant de fois que cela est nécessaire.

Les cotes mentionnées sur les plans du Maître d'œuvre sont des cotes minimales à respecter. Elles doivent impérativement :

1 - Etre vérifiées au moment de l'étude et de l'établissement des plans pour respecter la finalité des travaux ou de l'objet fabriqué, pour que la stabilité soit garantie, etc.

2 - Etre vérifiées sur place en tenant compte de l'existant et des détails d'exécution des autres lots (les détails n'étant éventuellement pas encore réalisés au moment de cette vérification sur place).

L'Entrepreneur reste dans tous les cas, pleinement responsable de ses études.

Chaque fois que cela est nécessaire, l'Entrepreneur doit prouver que les matériels, matériaux ... et leur mise en œuvre sont bien conformes aux normes et aux règlements en vigueur, sinon il doit faire approuver leurs procédés d'exécution par les Services compétents, tels que C.S.T.B., C.T.B., Sécurité Incendie, Bureaux de Contrôle, Laboratoires agréés, etc.

Le schéma du circuit d'établissement et de vérification des plans d'exécution, le nombre exact, ainsi que le planning de remise de ces documents, sont établis par le Maître d'œuvre en accord avec l'Entrepreneur.

Le présent lot doit toutes les adaptations et renforts nécessaires aux ouvrages déjà exécutés.

1.11 Dossier DOE

Obligation est faite à l'entreprise de fournir, à la demande du Maître d'œuvre et/ou du bureau de contrôle, les P.V. et certificats de conformité de tous les matériaux et matériels.

A la demande du Maître d'œuvre, les entreprises devront fournir leurs DOE, en 3 exemplaires.

Ils comporteront au minima :

- Les plans comme construits avec nomenclature, références, agents thermiques
- Les dossiers techniques avec sommaire détaillé de l'ensemble des fiches d'entretien et de maintenance du matériel y compris éclatés et coordonnées des fournisseurs.

Chaque dossier DOE sera présenté sous format papier et clé USB comportant les mêmes pièces au format PDF.

Une clé USB comportant les mêmes pièces au Format PDF.

Il est rappelé qu'aucun DGD ne sera réglé si les DOE ne sont pas remis et validés par le Maitre d'œuvre.

1.12 Matériaux

D'une façon générale, toutes les marques et références citées dans le présent descriptif, le sont à titre indicatif de niveau de prestation. L'entrepreneur pourra proposer toute autre marque ou

référence à condition que l'équivalence puisse être reconnue et acceptée par le maître d'œuvre. Il ne sera employé que des matériaux de premier choix provenant d'usines ou de lieux de production agréés, de provenance française si possible. Les produits qui seront utilisés effectivement seront soit ceux indiqués dans le présent descriptif, soit des produits équivalents de qualité égale ou supérieure. Tous les produits non conformes seront refusés, à moins que l'entreprise puisse fournir des fiches d'identification précises répondant à des normes au moins équivalentes à la réglementation française comme base de référence.

Les équivalences devront être contrôlées, tant en ce qui concernent les conditions d'utilisation, que sur la nature des composants. De plus, l'entreprise devra fournir toutes les informations utiles sur l'appréciation et la compatibilité des produits qu'il envisage d'utiliser et de leur mise en œuvre, avec les différents subjectiles et les conditions climatiques locales.

Ces informations devront également définir les résultats obtenus avec ces produits dans des conditions normales d'application avec ceux demandés dans le présent descriptif. Les informations à fournir porteront sur les points suivants: aspect, dureté du produit, résistances aux agents chimiques, tenues des teintes, classement au feu, etc.

Pour tous les matériaux et fournitures ayant fait l'objet d'une certification, l'entreprise ne pourra mettre en œuvre que des matériaux et fournitures titulaires de cette certification.

- **Qualité des bois**

Les essences, les choix et les caractéristiques des bois employés sont conformes aux prescriptions des normes.

Les panneaux bois sont de 18 mm d'épaisseur minimum et sont de type CTBH – Medium ébénisterie ou équivalent.

En cas de défaut, les panneaux seront impérativement refusés.

- **Traitement des bois**

Tous les produits utilisés devront garantir un PH neutre pour éviter tout risque aux objets conservés. Les bois entrant dans la composition des ouvrages doivent recevoir un traitement de marque agréé par le CTBH. Traitement hydrofuge, fongicide, insecticide et anti-cryptogamique.

Traitement ignifuge des bois selon la réglementation incendie MI ou M2 selon positionnement dans l'ouvrage avec vernis polyuréthane anti UV classé Ml ou M2 selon positionnement.

L'Entrepreneur du présent lot reste seul responsable de toute incompatibilité entre son traitement et les peintures ou vernis appliqués.

L'ignifugation des bois doit être assurée par le présent lot par un traitement intumescent. L'Entrepreneur doit fournir un certificat de traitement des bois. Le traitement est réalisé au moins 3 semaines avant la réalisation de l'impression.

- **Traitement de finition des bois et des parements bois**

Tous les panneaux utilisés sont appareillés entre eux.

L'usinage et assemblage sont exécutés dans les règles de l'art.

Les parements et chants apparents devront être affleurés et percés, exemptes de traces de sciage et de flache, les abouts apparents dressés.

Sur les parements vus, les têtes de pointes, tète chromée et de chevilles métalliques devront être chassées à une profondeur d'au moins 1mm. En outre, sur les ouvrages en bois apparents, les traces de pointes seront bouchées de manière à les rendre invisibles.

Il sera interdit de dissimuler les éventuels défauts d'assemblage ou ceux du bois, notamment au moyen de mastic agréé.

La nature et la position des joints sont conformes aux prescriptions du Maître d'œuvre.

Toutes les colles utilisées seront de PH neutre.

- **Finitions des parties menuisées**

L'ensemble de la prestation devant être uniforme, l'entreprise devra définir à son fournisseur un cahier des charges garantissant au Maître d'Ouvrage le ton choisi pour la finition des panneaux de parement.

Les couleurs et les finitions sont au choix du Maître d'œuvre.

Il est rappelé que les références des teintes et les marques de peintures, qui sont données sur les plans ou dans les autres pièces du Marché, servent à définir d'une manière imposée les couleurs choisies. Toutefois avant toute commande et avant tout accord sur les prototypes, l'Entrepreneur est tenu de se faire confirmer les teintes prescrites. Celles-ci peuvent être contretypées avec des produits qui permettent le thermolaquage des parties métalliques.

Les travaux sur parties menuisées sont au moins équivalents aux interventions suivantes :

<u>Bois peint</u>
- Prestation en Atelier en cabine hors poussière,
- Brossage,
- Ponçage,
- Essuyage, époussetage,
- 1 couche d'impression,
- Rebouchage à l'enduit repassé,
- Ponçage,
- 2 couches de peinture avec enduisage, ponçage et époussetage entre les couches,
- couche de finition parfaite pour aspect finition haute ébénisterie

<u>Finition bois</u>
- Préparation du support, ponçage, finition grain 1.50,
- Blocage par isolant polyuréthane 50.50 (avant support),
- Une ou deux couches d'apprêt pigmenté de la teinte finale (dosage pigment 2 tons au-dessous),
- Ponçage grain 150 à 180, surfaçage,
- Une application laque polyuréthane couleur anti UV ou deux applications, s'il n'y a pas de couche de blocage, épaisseur de laque 350 gr/m2 sec.

<u>Finition bois teinté et vernis</u>
- Ponçage grain 120,
- Ponçage grain 180,
- Ponçage des chants grain 150,
- Mise en teinte à la brosse ou par pulvérisation,
- Séchage de la teinte,
- Première couche de vernis polyuréthane anti UV non jaunissant suivant norme NF.B 62.042,
- Séchage,
- Egrenage,
- 2 couches de finition de vernis polyuréthane anti UV dito avec ponçage et époussetage entre les couches.

La finition des bois vernis doit être exécutée avec 3 couches de vernis polyuréthane anti UV classé MI ou M2 selon positionnement dans l'ouvrage tout en conservant le même aspect.

- **Panneaux de particules**

Ils sont conformes à la norme NF B.54.171 et NF B.54.172

Les parements destinés à être vernis sont de classe "A", ceux destinés à être peints sont de classe "II". Pour les faces cachées, la classe "IV" est admise.

L'épaisseur des panneaux est de 18 mm minimum.

- **Colles employées**

Les colles employées sont de type neutre (PH).

- **Quincailleries et miroiterie**

Elles sont toujours de première qualité. Elles seront choisies par le Maître d'œuvre avec finition, selon localisation, acier laqué polydrox ton au choix du maître d'œuvre ou inox satiné.

Toutes les prestations, ouvrages et appareils fournis par le présent lot doivent avoir leur traitement de protection et de finition. Aucun autre lot ne doit intervenir sur les prestations dues par le présent lot.

- **Nature et traitement des métaux**

Tous les ouvrages visibles en acier sont en acier étiré et sont avec une finition en peinture époxy décor cuite au four.

Tous les ouvrages métalliques de renfort non vus sont traités antirouille par époxy-zinc de teinte au choix du Maître.

Toutes les vis, boulons, paumelles, têtières, etc. prévus restant visible doivent être traités, sauf spécifications expresses, avec la même finition que le support adjacent au minimum en inox satiné.

1.13 Etendue des prestations

L'entrepreneur est réputé avoir tenu compte dans l'évaluation de ses prix de toutes les obligations lui incombant pour la réalisation normale de ses travaux. Il devra notamment :

- Avant tout commencement des travaux, un dossier d'étude approuvé par le Maître d'œuvre et le Contrôleur Technique, comportant les plans d'implantation ainsi que les plans de détails des ouvrages
- La sécurisation du chantier et la protection des ouvrages existantes à conserver
- L'approvisionnement, le stockage sur le chantier et la protection totale de ses ouvrages depuis le stockage jusqu'à la réception,
- Le nettoyage et le dépoussiérage journalier du chantier,
- L'enlèvement journalier de tous déchets et emballages divers résultant de ses travaux,
- La livraison de ses prestations entièrement terminées.
- L'installation de chantier,
- Le plan de chantier,
- Le nettoyage de fin d'activité.

D'une façon générale, l'entrepreneur du présent lot aura à sa charge toutes les découpes, réservations ou autres qui seraient nécessaires aux travaux des autres corps d'état.

1.14 Alimentations

La maitrise d'ouvrage fournit l'eau et l'électricité pendant toute la durée du chantier.

A partir des attentes et alimentations existantes l'entrepreneur du Lot 1 – TECHNIQUE a à charge la mise en œuvre d'un tableau électrique de chantier.

Ce tableau électrique sera utilisé par l'ensemble des intervenants, du présent projet.

En fin de chantier l'entrepreneur du Lot 1 – TECHNIQUE déposera ce coffret.

2 Description des travaux

2.1 Mobilier sur mesure

2.1.1 Banquette bois CP bouleau

Fourniture et installation d'une banquette en bois de contreplaqué bouleau, résistance au feu M3 et épaisseur 18mm, avec espaces de rangement pour sacs et chaussures, équipée de patères en partie haute.

Caractéristiques techniques :

- **Structure** :
 Bois de contreplaqué bouleau avec fixations invisibles (vis ou chevilles) assurant la solidité de la structure. La banquette doit supporter le poids de plusieurs personnes assises.
- **Dimensions des unités** :
 - Unité 1 : 240 x 45 x 45 cm
 - Unité 2 : 128 x 45 x 45 cm
- **Espaces de rangement** :
 Niches de rangement avec 2 types de dimensions :
 - 35 x 25 cm – rangements des sacs
 - 18 x 26 cm – rangement des chaussures
- **Patères** :
 Patères en bois rond fixées au mur (briques) à l'aide de chevilles adaptés au support.
 2 rangées de patères à hauteurs de 170 cm et 180 cm (au total 18 unités de patères).
- **Finition** :
 Le bois de contreplaqué est traité avec une lasure protectrice à base d'huiles naturelles (type rubio ou équivalent) pour garantir sa durabilité et son entretien facile. Les patères seront peintes avec couleurs au choix de la maitrise d'œuvre.
- **Localisation** :
 Salle culturelle.

2.1.2 Placard et bureau de régie

Fourniture et installation d'une armoire avec bureau destiné à contenir les commandes du vidéoprojecteur, de l'éclairage de l'estrade et de la sonorisation.

Caractéristiques techniques :

- **Dimensions du bureau (plan de travail sur quatre pieds)** :
 - Longueur : 120 cm
 - Profondeur : 42 cm (armoire et bureau)
 - Hauteur du plan de travail : 76 cm
 - Espace PMR : 70cm d'espace libre en hauteur pour passer les jambes
- **Dimensions du placard** :
 - Largeur : 30 cm
 - Profondeur : 42 cm (armoire et bureau)
 - Hauteur du meuble : 258cm

- Détail de finition en haut du meuble : au niveau du raccord avec le faux-plafond, prévoir un profil en acier ou aluminium galvanisé ou autre proposition à faire valider par le maître d'œuvre. Epaisseur : 50mm

- **Structure et éléments de partition**:
 - Bois de contreplaqué assurant la sécurité et la résistance du meuble, classé M3 et d'épaisseur supérieur à 18mm.
- **Accès aux commandes situées dans le placard** :
 - Les commandes seront situées à plus de 40 cm du sol et à moins de 1,30 m de hauteur, permettant une utilisation confortable par une personne en fauteuil roulant.
 - La profondeur de l'armoire et du bureau est de 42 cm pour garantir un accès facile aux objets rangés sans nécessiter de se pencher.
- **Aménagement intérieur :**
 - L'intérieur du placard sera équipé d'une étagère, dont la hauteur sera définie en fonction des réservations des câbles pour le branchement des appareils techniques.
 - Une contre-paroi (en bois CP, M3 ou épaisseur Supérieure à 18mm) pour l'habillage des câbles est à prévoir à l'intérieur du placard.
- **Interface avec le lot technique** :
 - À l'intérieur du placard sont prévues les commandes de régie pour la salle, notamment : les commandes et les branchements du vidéoprojecteur, les commandes et les branchements de la sonorisation, ainsi que les commandes gradables des lumières de scène. Le passage des câbles et l'installation des dispositifs d'interface (prises, branchements, etc.) sont à la charge du lot technique. Le présent lot devra prévoir et réaliser les aménagements et les réservations nécessaires à l'installation de ces dispositifs.
- **Portes de placard** :
 - Une porte battante de 30cm de large par 50cm de hauteur, dont le bas est situé à 76 cm du sol
 - Poignées larges, situées entre 90 cm et 1,30 m de hauteur, faciles à saisir sans nécessiter de force excessive ou de dextérité.
 - Fermeture à clés avec serrure.
 - Finition bois CP avec lasure coloré type Rubio ou équivalent
- **Localisation :**
 Salle culturelle

2.1.3 Table avec prises intégrées

Fourniture et installation de 3 unités de tables avec prise électrique intégrée, de dimensions 248 x 120 cm. La structure est en bois avec une finition mélaminée de haute qualité, et le câblage est discrètement caché dans un canal sous la table. Le plateau est disponible en finition blanche ou bois acacia, au choix de l'architecte, avec un plateau mélaminé double face épaisseur 25 mm, conforme à la norme PEFC. Les chants sont en ABS antichoc de 2 mm d'épaisseur, avec des angles adoucis pour une finition soignée. La table est classée au feu M3 et le support est en panneau de particules à densité 640 kg/m³.

Les prises électriques sont intégrées au plateau via un boîtier électrique affleurant, comprenant 8 prises 220V. Le piètement métallique est de couleur blanche, assurant une stabilité et une esthétique moderne. La hauteur du plan de travail est de 72 cm.

- **Localisation** : salle d'étude
- **Modèle de référence** : similaire à la table Cowork de Harmony ou équivalent.

2.1.4 Étagère en bois contreplaqué avec boiserie acoustique

Fourniture et installation de 3 unités d'étagères en bois contreplaqué bouleau, de dimensions L. 248 x P. 40 x H. 204 cm, comprenant une double rangée de casiers intégrés. Les 12 casiers (L. 30 x P. 35 x H. 38 cm) sont équipés de portes à serrure multi-usagers (à codes) type lokodktronic ou équivalent.

L'ensemble appartenant à la catégorie « gros mobilier » devra être classé M3.

Structure :
La structure est réalisée en contreplaqué bouleau de haute qualité, avec une épaisseur de 18 mm pour les panneaux principaux. La fixation des panneaux sera assurée par des vis et chevilles invisibles, permettant une installation solide et discrète. Les casiers seront fixés à la structure principale à l'aide de charnières métalliques robustes et de systèmes de verrouillage adaptés aux portes à codes.

Finition des parties en contre-plaqué :
Les panneaux et les chants apparents seront traités à l'huile naturelle (type rubio ou équivalent), assurant une finition esthétique.

Boiserie acoustique :
Une boiserie acoustique sera intégrée sur l'une des faces courtes et sur la face arrière du meuble. Elle se compose de panneaux phono absorbants (type laine de roche ou laine de bois, épaisseur 55 mm) et de panneaux en médium replaqué en bouleau (épaisseur 18 mm) microperforés, avec un diamètre de trous de 8-10 mm et un entraxe de 16-24 mm, permettant une optimisation de l'absorption acoustique.

Fixations :
La structure sera fixée au sol à l'aide de fixations adaptées (vis ou chevilles spéciales pour murs en briques ou supports similaires), en veillant à la stabilité et à la sécurité de l'ensemble.

2.1.5 Boiserie Acoustique avec panneaux Velléda intégrés

Fourniture et installation d'un habillage de parois avec une boiserie acoustique sur mesure, intégrant des panneaux Velleda. Ce système inclut une ossature en bois et des panneaux absorbants pour améliorer l'acoustique de l'espace.

L'ensemble appartenant à la catégorie « revêtement mural » devra être classé M2.

Structure :
L'ossature est réalisée en bois massif, composée de montants et traverses de dimensions 55x55mm. La fixation de l'ossature à la paroi sera effectuée à l'aide de chevilles et vis spéciales adaptées au type de paroi (brique ou béton). Les panneaux Velléda seront intégrés dans le module central, tandis que les modules périphériques seront remplis de panneaux absorbants à base de laine de roche ou laine de bois, d'une épaisseur de 55 mm.

Panneaux Velléda :
Le module central sera équipé d'un panneau Velléda, qui est une surface lisse et magnétique, conçue pour l'écriture avec des marqueurs effaçables à sec. Le panneau sera monté sur un support rigide en métal ou en bois. Ces panneaux permettent une utilisation polyvalente, tout en contribuant à l'amélioration de l'acoustique de la pièce.

Panneaux acoustiques :
Les panneaux périphériques seront réalisés avec des matériaux phono absorbants (type laine de roche

ou laine de bois) d'épaisseur 55 mm, habillés de panneaux bois microperforés.
Les panneaux de bois seront en médium replaqué en bouleau, ignifugés M1, vernis naturel mat non déclassant. Ils seront microperforés avec des trous de 8 mm de diamètre et un entraxe de 16 mm.

Fixation :
Les fixations des panneaux de bois microperforés à la structure seront invisibles (vis non apparentes)
Il est prévu un joint esthétique (joint en retrait, profil métallique…) de 5mm minimum entre les différents panneaux. L'entreprise devra faire une proposition qui fera l'objet d'une validation par le maître d'œuvre.

Parois à habiller(cf. dossier graphique p. 21) :

- Paroi 1 : 430 x 278 cm – 1 panneau Velleda 240 x 120 cm
- Paroi 2 : 321 x 278 cm – 1 panneau Velleda 240 x 120 cm
- Paroi 3 : 783 x 278 cm – 2 panneaux Velleda 120 x 120 cm
- Paroi 4 : 184 x 278 cm – sans panneau Velleda
- Paroi 5 : 184 x 278 cm – sans panneau Velleda
- Paroi 6 : 460 x 278 cm – 1 panneau Velleda 240 x 120 cm
- Paroi 7 : 340 x 278 cm – 1 panneau Velleda 240 x 120 cm

Surface totale des parois : 74 m²

Surface totale des panneaux Velléda :

- **Panneaux 240x120 cm** : 2,88 m² (4 unités)
- **Panneaux 120x120 cm** : 4,32 m² (3 unités

Référence : Dossier graphique, détail p. 23.

Localisation : salle d'étude

2.1.6 Cloison mi-hauteur autoporteuse : 1 face acoustique 1 face affichage

Fourniture et installation d'une cloison mi-hauteur autoporteuse de dimensions L. 180 x H. 204 cm, constituée d'une structure métallique, d'une ossature bois et d'une boiserie acoustique intégrée sur une face. La partie non acoustique sera revêtue d'un panneau de contreplaqué peint (couleur au choix de l'architecte) et comportera un panneau d'affichage intégré.

Structure :
La cloison sera réalisée avec une ossature en bois (montants et traverses en bois de section 70 x 70 mm), fixée à une structure métallique composée de deux profils verticaux soudés à une platine. La platine sera fixée uniquement au sol en béton à l'aide de chevilles et vis adaptées au type de support.

La structure autoporteuse devra assurer une parfaite résistance aux chocs et aux basculements.

En cas de basculements, l'entreprise devra prévoir, sans surcout, des systèmes de fixations métalliques au plafond.

Face acoustique :
La face de la cloison intégrant la boiserie acoustique sera équipée de deux éléments :

1. **Panneau en laine de roche** (épaisseur 55 mm) pour une isolation acoustique optimale.
2. **Panneau en médium replaqué bouleau microperforé** (épaisseur 18 mm) avec des trous de 8 mm de diamètre et un entraxe de 16 mm pour maximiser l'absorption sonore tout en offrant une finition esthétique.

Face non acoustique et bords :
Cette ossature sera ensuite recouverte sur la partie non acoustique avec un **panneau de contreplaqué peint** (couleur au choix de l'architecte) pour une finition propre.

Sur cette partie, un **panneau d'affichage** de dimensions 120 x 80 cm sera intégré. Ce panneau pourra être conçu à partir d'un matériau type Forbo Bulletin Bord ou équivalent**,** permettant l'affichage avec des marqueurs effaçables. Le panneau sur l'ossature bois.

Réservations pour passage de câbles et installation d'appliques lumineuses :

Dans l'épaisseur du panneau acoustique (55 cm) il faudra prévoir l'emplacement pour le passage d'un câble électrique d'alimentation des appliques lumineuses fixées au panneau. Le passage des câbles et l'installation des appliques seront à la charge du lot technique.

Fixation des panneaux acoustiques et du revêtement :
Les panneaux acoustiques seront fixés sur des baguettes métalliques en T, attachées aux montants de l'ossature bois, garantissant ainsi une fixation invisible et un rendu esthétique soigné. Le revêtement en contreplaqué peint sera vissé sur l'ossature bois.

Finition sur la largeur de la cloison : traitée avec un retour du panneau contreplaqué peint (couleur au choix de l'architecte).

Référence : Dossier graphique, p. 21.

Localisation : salle d'étude

2.1.7 Meuble de rangement de type buanderie avec évier

Fourniture et installation d'un meuble sur mesure (structure en bois hydro) composé de 5 niches de 70x30 cm pour accueillir des panières à linge en plastique (équivalent modèle Blaska chez IKEA), avec plan vasque en plastique recyclé (type Solid surface V-korr ou équivalent) au centre et un mitigeur à bec haut et planche à repasser murale sur le côté.

L'ensemble appartenant à la catégorie « gros mobilier » devra être classé M3.

Caractéristiques techniques :

Meuble :

- **Structure** : Réalisée en **bois hydro**, assurant solidité et durabilité pour un usage intensif.
- **Dimensions** : 180cm de long, 65cm de profondeur, 85cm de haut.
- **Dimensions des niches** : 5 niches de **70 x 30 cm** adaptées pour accueillir des **bacs plastiques de rangement**(panières à linge) destinés aux vêtements.
- **Plan vasque** : en plastique recyclé, intégré au centre du meuble, avec un **mitigeur inox à bec haut** permettant une utilisation facile. La vasque sera positionnée au centre, d'une dimension de 35cm de profondeur par 60cm. Le plan vasque devra permettre à une personne en fauteuil de glisser ses jambes dessous : pour cela, prévoir un espace libre de 10cm de hauteur, sur 30 cm de profondeur en dessous du plan.
- **Fixations** : Le meuble sera fixé au **mur en béton** à l'aide de chevilles et vis adaptées pour garantir une stabilité optimale. Les fixations pour l'évier et le mitigeur seront réalisées selon les recommandations du fabricant pour assurer une installation correcte et sécurisée.
- **Finition plan de travail** : bois stratifié, couleur au choix de l'architecte.

Planche à repasser murale :

 - **Structure** : Ossature en **acier blanc**, garantissant une bonne résistance à l'usure et un entretien facile. Planche à repasser sur pied.
 - **Revêtement** : Finition en **tissu coloré** pour apporter une touche esthétique tout en restant pratique.

Fixation très résistante au mur et prévoir un pied au bout de la planche, pour un usage intensif.

Localisation : Laverie
Référence : Dossier graphique, p. 26.

2.1.8 Grand plan mono-vasque sur-mesure

Grand plan vasque, linéaire et suspendu réalisé en plastique recyclé (type Solid surface V-korr ou équivalent). La prestation incluse également les supports et la pose du plan mono-vasque. Les raccordements de la plomberie seront à la charge du lot 1 technique.

Caractéristiques techniques :

- **Dimensions** : 351 x 53 cm
- **Epaisseur du chant** : 18 mm
- **Finition** : plastique recyclé, effet terrazo,
- **Nombre de mitigeurs** : 4
- **Fixation** : support de fixation suspendu, dissimulant le syphon derrière un panneau décoratif. Le tout en **bois composite renforcé ou en acier inox**, assurant robustesse et résistance à l'humidité. Gros mobilier : classification M3.
- **Position du syphon** : prévoir deux évacuations (donc deux syphons)
- **Robinets :** 4 robinets en acier mono trous de lavabo automatiques, bec haut, posés sur la vasque. Hauts, chromés, de forme ronde.
- **Dimension des vasques :** 53 cm de largeur
- **Hauteur d'installation** : 84 cm.
- **Espace libre sous le lavabo** : 70 x 30 cm, permettant une utilisation pratique sous la vasque et un accès aux personnes à mobilité réduite.
- **Interface avec le lot technique** : Le lot 01 technique assurera le raccordement de la vasque au réseau d'eau en coordination avec le lot concerné.

Miroir mural :

- **Fixation** : 4 miroirs ronds fixes, de diamètre 50 cm, montés directement au mur, situés au-dessus des robinets. Le mur sera carrelé avec une faïence en grés émaillé. La fixation sera discrète pour un rendu esthétique soigné.

Localisation : Toilettes
Référence : Dossier graphique

2.1.9 Meuble - ressourcerie

Fourniture et installation d'un meuble en ossature de contreplaqué bouleau, destiné à organiser le rangement des bacs dans une ressourcerie. Le meuble sera constitué d'une structure fixe ancrée au mur, composée d'étagères modulables en bois, permettant une adaptation facile aux besoins de rangement. Le système d'étagères sera complété par des espaces de rangement ouverts, offrant une flexibilité pour stocker différents objets. La structure sera conçue pour être robuste et modulable, avec la possibilité d'ajuster la hauteur et la disposition des étagères.

L'ensemble appartenant à la catégorie « gros mobilier » devra être classé M3.

Caractéristiques techniques :

- **Dimensions de l'ensemble :**
 - Hauteur : 183 cm

 - Largeur : 254 cm
 - Profondeur : 40 cm
- **Structure du meuble :**
 - Réalisée en contreplaqué bouleau
- **Étagères et niches :**
 - Niches conçues pour accueillir des bacs de rangement standards.
 - Dimensions des niches : 32 x 62 cm et 32 x 58 cm.
 - Espacement optimisé pour faciliter la manipulation des bacs.
 - Etagères (horizontales) modulables

 (cf. cahier graphique p.29)
- **Finitions :**
 - Application d'une lasure protectrice à base d'huiles naturelles (type rubio ou équivalent)
 - Chants apparents du contreplaqué traités et finis.
- **Fixations :**
 - Meuble fixé solidement au mur à l'aide d'équerres métalliques invisibles, garantissant la stabilité et la sécurité.
 - Points de fixation dissimulés dans la structure pour une esthétique soignée.
- **Assemblages :**
 - Assemblages réalisés avec des ferrures invisibles, assurant une finition propre et épurée.
 - Collage et vissage renforcés pour garantir la durabilité du meuble dans le temps.
- **Localisation :**Accueil

2.1.10 Comptoir d'accueil

Fourniture et installation d'un comptoir d'accueil conçu pour s'ouvrir sur l'espace central du hall. Ce comptoir, de dimensions 252 cm x 70 cm, sera réalisé en stratifié et fixé sur une allège murale existante. Le traitement des chants sera soigné : postforming ou ABS, sans jonction visible entre le plateau et le chant. Conçu pour s'ouvrir sur l'espace central du hall, il offrira à la fois une surface de travail fonctionnelle. La fixation sur allège sera réalisée avec des équerres ou des supports métalliques discrets, garantissant la stabilité.

L'ensemble appartient à la catégorie « gros mobilier » : classification M3.

Caractéristiques techniques :

- **Dimensions et ergonomie :**
 - Hauteur du plateau : 100cm adaptée à une utilisation debout
 - Espace totalement dégagé sous le comptoir pour faciliter l'accès et le nettoyage.
- **Plateau :**
 - Réalisé en stratifiéd'une épaisseur minimale de 30 mm, garantissant robustesse et durabilité.
- **Structure et fixation :**
 - Fixé sur une allège existante en maçonnerie d'épaisseur 10 à 12 cm, dont il faudra prévoir la finition. En effet, la partie haute aura été démolie précédemment par

l'entreprise en charge du lot de second œuvre. Aussi, la tranche devra être soigneusement poncée et mise à niveau pour accueillir le plateau.

 - Système de fixation réalisé à l'aide d'équerres ou de supports métalliques discrets, assurant une grande stabilité tout en restant invisibles depuis l'espace utilisateur.

- **Localisation :**
 Hall / espace d'accueil

2.1.11 Bureau de l'agent d'accueil sur mesure

Fourniture et installation d'un ensemble de mobilier en deux parties, conçu pour structurer l'espace d'accueil et d'interaction entre la loge et le hall.

Caractéristiques techniques :

- **Structure générale :**
 - Réalisé en stratifié d'épaisseur minimale 30 mm, garantissant robustesse et durabilité.
 - Fixé à l'allège en maçonnerie (épaisseur 10-12 cm) à l'aide d'équerres métalliques discrètes, créant un porte-à-faux solide.
 - Traitement des chants : postforming ou ABS, sans jonction visible entre le plateau et le chant.

- **Partie 1 – Bureau de l'agent :**
 - Dimensions : 295 x 60 cm, incluant une partie centrale arrondie (cf. cahier graphique p. 28).
 - Fixations latérales sur l'allège murale, permettant de dégager complètement l'espace sous le plateau pour y passer ses jambes et pouvoir faire rouler sa chaise d'un bout à l'autre.
 - Bords et angles arrondis pour un meilleur confort et une finition harmonieuse.
 - Hauteur du plateau : 73 cm, adaptée au travail assis de l'agent d'accueil.
- **Partie 2 – Comptoir d'accueil :**
 - Dimensions : 226 x 30 cm, installé à l'extérieur de la menuiserie d'interface entre la loge et le hall.
 - Fixations en porte-à-faux à l'aide d'équerres métalliques ancrées à l'allège existante.
 - Bords arrondis pour un meilleur confort (ne pas se cogner dans les angles)
 - Hauteur du plateau : 73 cm
 - L'espace en dessous (70 x 30 cm) restera libre conformément aux normes d'accessibilité PMR pour permettre à une personne en fauteuil de glisser ses jambes dessous.

Localisation :Loge - Hall

2.1.12 Meuble de rangement sur mesure

Fourniture et installation d'un meuble de rangement sur mesure, adapté aux besoins de stockage et d'organisation des agents d'accueil de la loge. Le meuble bas sera fabriqué en contreplaqué bouleau – épaisseur minimum 18 cm- avec une structure robuste et des portes de placard dotées d'un système de fermeture à clé. Il permettra de sécuriser les objets entreposés tout en offrant une solution esthétique et fonctionnelle pour l'espace. Il inclura des tiroirs équipés de coulisses à fermeture amortie.

Caractéristiques techniques :

- **Dimensions générales :**

 - Longueur : 295 cm
 - Profondeur : 40 cm
 - Hauteur : 84 cm
- **Structure et matériaux :**
 - Réalisé en contreplaqué (CP) pour la structure principale.
 - Portes et finitions en contreplaqué de bouleau ou en trois-plis hêtre, offrant une esthétique naturelle et durable.
- **Modules de rangement :**
 - Trois modules de placards :
 - Largeurs : 57 cm, 68 cm et 57 cm.
 - Équipés de portes montées sur charnières métalliques, avec serrures à clé pour sécuriser le contenu.
 - Chaque placard comprend trois étagères ajustables, permettant une modularité selon les besoins.
 - Un module de tiroirs :
 - Largeur : 60 cm, composé de trois tiroirs d'une hauteur de 25 cm chacun.
 - Système de coulissement fluide pour une manipulation aisée.
 - Poignées encastrées pour une finition discrète et élégante.
- **Finition :**
 - Application d'une lasure protectrice sur l'ensemble du meuble, mettant en valeur la texture du bois tout en le protégeant contre l'usure quotidienne.

Localisation :Loge

2.1.13 Coin repas des agents

Fourniture et installation d'un coin repas linéaire
Dimensions : 300 x 60 cm, hauteur 85 cm.

Caractéristiques générales :
Le coin repas sera composé d'une structure en bois médium (MDF) avec un plan de travail en bois stratifié et une crédence en carrelage. L'ensemble inclut les éléments suivants :

1. Module 60 x 60 cm - meuble avec réfrigérateur intégré :

- Réfrigérateur encastrable sous plan (largeur 54-56 cm, hauteur environ 82 cm), capacité minimum de 100 L, classe énergétique A+ ou supérieure.
- Porte extérieure assortie aux autres façades, montée sur charnières glissantes pour ouverture synchronisée avec le réfrigérateur.
- Plan de travail en bois stratifié de 28 mm d'épaisseur, avec finition résistante aux rayures et à l'humidité, positionné au-dessus du réfrigérateur.
- Prévision d'une grille de ventilation intégrée à la plinthe pour assurer une bonne circulation de l'air.
- Structure interne adaptée avec découpes à l'arrière pour ventilation.

2. Module 90 x 60 cm - évier en inox :

- Évier simple bac en inox avec finition anti-traces.
- Mitigeur à bec haut en inox.
- Surface latérale dédiée pour le séchage de la vaisselle (égouttoir intégré)
- Partie basse : placard à 2 portes équipé de poignées verticales en acier inox, adapté pour le rangement des produits de nettoyage.
- Fermeture amortie des portes.
- Raccordement de l'évier à la charge du lot 1 technique.

4. Module 60 x 60 cm - plan de travail et tiroirs:

- Plan de travail en bois stratifié de 28 mm, avec bordure anti-humidité. Couleur au choix de l'architecte.
- Trois tiroirs coulissants équipés de glissières à sortie totale avec amortisseurs pour une fermeture silencieuse.
- Poignées à prise verticale acier inox brossé.

Finitions générales :

- **Portes et façades** : Bois stratifié, finition satinée selon choix du maître d'ouvrage.
- **Poignées** : Acier inoxydable, à prise verticale ergonomique.
- **Structure interne des modules** : Panneaux MDF à faible émission de formaldéhyde, épaisseur 18 mm.
- **Crédence** : Carrelage de 10 x 10 cm, finition émaillée, couleur au choix du maître d'ouvrage.

Accessoires inclus :

- Fixations murales avec systèmes de réglage pour alignement.
- Joints d'étanchéité pour le plan de travail et les modules techniques (évier, plaques).
- Pieds réglables en hauteur et plinthes assorties pour une finition soignée.

2.2 Agencements, rideaux et accessoires

2.2.1 Miroirs muraux avec barre de danse

Fourniture et installation de 4 miroirs muraux de dimensions 100x200 cm, installés côte à côte, avec une barre de danse intégrée en bois.

L'ensemble appartenant à la catégorie « revêtements muraux » devra être classé M2.

Un film de sécurité ou un verre feuilleté sera installé pour éviter la dispersion de morceaux tranchants en cas de bris.

Caractéristiques techniques :

- **Dimensions des miroirs** :
 4 unités de 100 x 200 cm, installées à côté les unes des autres avec barre de danse (salle culturelle)
- **Hauteur de la barre de danse** :110cm
- **Fixation au mur** :
 Les miroirs et la barre de danse seront fixés au mur en fonction des préconisations du fabricant, à l'aide de **vis ou chevilles adaptées**, selon les recommandations spécifiques.

Le mur est en briques revêtues d'un enduit de 12 cm d'épaisseur.

 - **Fixation avec vis** : Utiliser des vis spécifiques pour briques (vis à placo, vis pour matériaux solides).
 - **Fixation avec chevilles** : Des chevilles à expansion adaptées aux murs en briques seront utilisées pour garantir une fixation solide.

Le choix final des fixations devra être validé par le maître d'œuvre, en fonction des préconisations du fabricant et des contraintes techniques.

- **Localisation :**
 Salle culturelle

2.2.2 Miroirs muraux simples

Fourniture et installation de 2 miroirs muraux de dimensions 100x200 cm, installés côte à côte.

Les miroirs étant fixés au mur, ils appartiennent à la catégorie « revêtements muraux » et devront être classés M2.

Un film de sécurité ou un verre feuilleté sera installé pour éviter la dispersion de morceaux tranchants en cas de bris.

Caractéristiques techniques :

- **Dimensions des miroirs** :

 2 unités de 100 x 200cm**,** installées à côté les unes des autres (salle d'activités)
- **Fixation au mur** :
 Les miroirs et la barre de danse seront fixés au mur en fonction des préconisations du fabricant, à l'aide de **vis ou chevilles adaptées**, selon les recommandations spécifiques.
 Le mur est en briques revêtues d'un enduit de 12 cm d'épaisseur.

 - **Fixation avec vis** : Utiliser des vis spécifiques pour briques (vis à placo, vis pour matériaux solides).
 - **Fixation avec chevilles** : Des chevilles à expansion adaptées aux murs en briques seront utilisées pour garantir une fixation solide.

Le choix final des fixations devra être validé par le maître d'œuvre, en fonction des préconisations du fabricant et des contraintes techniques.

- **Localisation :**
 Salle d'activité

2.2.3 Stores californiens

Fourniture et installation de stores californiens en tissu occultant coloré, avec ouverture manuelle par chaînette. Tissu résistant au feu M1.

Caractéristiques techniques :

- **Unités :** 3
- **Dimensions :**
 - Largeur : 390 cm
 - Hauteur : 12 cm
- **Structure et fonctionnement :**
 - Rail métallique pour un guidage stable et durable des lames.
 - Système de coulisse à préciser par le fournisseur et à valider par le maitre d'œuvre (par exemple, coulisse avec galets ou coulisse à bille).
 - Ouverture manuelle par chaînette - ajustement facile de l'orientation des lames.
- **Fixation :**
 - Le store sera fixé dans la partie haute du mur à l'aide de fixations adaptées (par exemple, vis ou chevilles selon le type de mur) pour assurer une installation solide et sécurisée.

Localisation : Salle culturelle

2.2.4 Rail de rideau encastrée au faux plafond

Réalisation, fourniture et pose d'un rail de rideau encastrée dans le faux plafond en aluminium, de type New Delac 23x16 ou équivalent. Le tirage sera manuel. Le rail permettra l'installation de deux rideaux de scène (un de chaque côté du rail), assurant l'occultation totale de l'espace à l'arrière de la scène.

Caractéristiques techniques :

- **Longueur du rail :** 756 cm (adaptation selon les cotations sur chantier, à vérifier avec l'architecte).
- **Fixation :** Le rail sera fixé au plafond à l'aide de suspentes métalliques espacées tous les 40 à 50 cm, conformément aux prescriptions du fournisseur. Le faux-plafond sera démonté pour la pose des suspentes et du rail, puis reconstruit après l'installation.
- **Assemblage :** Le rail pourra être assemblé en deux profils de 378 cm ou trois profils, selon le choix validé par le maître d'œuvre. Les jonctions devront permettre aux anneaux des suspendeurs de circuler sans friction ou blocage.
- **Suspendeurs et anneaux :** Les suspendeurs seront silencieux à anneaux et traités anti-UV pour une résistance accrue aux rayons du soleil et à la chaleur. Les anneaux du rideau seront à pinces, permettant un décrochement sécurisé en cas de tirage.
- **Discrétion du rail :** La partie apparente du rail devra être la plus discrète possible, avec un profil plat et étroit. Propositions à valider avec l'architecte.

- **Accessoires :** Les arrêts (embouts d'arrêt de fin et intermédiaire), ainsi que tout élément nécessaire au bon fonctionnement du rideau (conducteur magnétique, manchon de raccordement, poulie simple ou double pour skydôme si nécessaire) seront intégrés.
- **Normes :** L'ensemble du dispositif sera conforme aux normes ERP, en termes de poids supporté par le rail et de matériaux anti-feu.

Localisation : Salle culturelle, espace de scène.

2.2.5 Rideau de scène occultant

Fourniture et pose de deux rideaux de scène occultants, résistants au feu M1, de dimensions 300 x 200 cm (hauteur).

Caractéristiques techniques :

- **Dimensions :**
 - Deux unités de 300 x 200 cm (hauteur).
- **Propriétés :**
 - Tissu occultant, garantissant une protection totale contre la lumière.
 - Résistance au feu M1, conforme aux normes de sécurité incendie.
- **Fixation :**
 - Les rideaux seront installés sur le rail de rideau mentionné dans le paragraphe précédent.
 - Système de tirage manuel avec anneaux à pinces pour une manipulation aisée et sécurisée.

Localisation : Salle culturelle, espace de scène.

2.2.6 Écran de projection suspendu

Fourniture et pose d'un écran de projection motorisé suspendu au plafond par des tiges métalliques et encastrées dans le faux plafond. L'entreprise titulaire du lot Technique sera responsable de la réalisation des arrivées et des installations électriques, ainsi que du raccordement du moteur de l'écran au réseau électrique.

Caractéristiques techniques :

- **Dimensions de l'écran :** 100 pouces minimum, format recommandé 4:3 (2500 x 1900 mm).
- **Toile :** Épaisse, avec barre de lestage, dos noir opaque et bords noirs.
- **Carter :** Aluminium blanc (RAL 9010).
- **Kit d'encastrement :** Blanc en aluminium avec trappes d'accès.
- **Moteur et roulements :** Silencieux.
- **Réglage :** Hauteur ajustable pour s'adapter à différents formats.
- **Commandes :** Par interrupteur mural.
- **Spécifications électriques :** Puissance : 40 Watts, Tension : 230 Volts, Fréquence : 50 Hz.
- **Référence :** Écran motorisé Celexon Expert XL ou équivalent.

Fixation :

- L'écran sera suspendu à environ 28 cm du plafond à l'aide de 4 tiges métalliques filetées M8, fixées au plafond par chevilles et écrous.
- Le faux-plafond sera démonté pour permettre la pose des suspentes et de l'écran, puis reconstruit après les raccordements électriques.

- La partie apparente de l'écran devra être la plus discrète possible, avec un profil plat et étroit. Propositions à valider avec l'architecte.

Référence kit de fixation : Kit de fixation au plafond Celexon pour la série Expert XL ou équivalent.

Localisation :Salle culturelle, espace de scène

2.2.7 Barre métallique pour installation luminaires et vidéoprojecteur

Fourniture et pose d'une barre métallique de profilé tubulaire en acier, de longueur 510 cm et fixée à une hauteur de 250 cm, destinée à supporter des luminaires et un vidéoprojecteur suspendu pour l'éclairage de la scène. La barre sera fixée à une poutre au plafond à l'aide de fixations appropriées, telles que des équerres métalliques ou des supports spécifiques, garantissant une installation stable et sécurisée.

Caractéristiques techniques :

- **Dimensions de la barre :** Longueur 510 cm, hauteur 250 cm.
- **Matériau :** Profilé tubulaire en acier.
- **Fonctionnalité :** Espaces dédiés pour le passage des câbles électriques, permettant une installation soignée et ordonnée des câblages nécessaires.
- **Fixation :** La barre sera fixée à une poutre au plafond à l'aide de fixations adaptées (chevilles et supports métalliques).
- **Utilisation :** Support pour les luminaires scéniques et le vidéoprojecteur suspendu

Localisation :Salle culturelle

2.2.8 Rideaux acoustiques suspendus

Fourniture et installation de deux rideaux acoustiques en laine recyclée ou polyester recyclé (résistance au feu M1) fixés sur un rail métallique suspendu au plafond, au niveau des poutres, afin de délimiter des espaces tout en assurant un confort acoustique et une intimité. Les rideaux, de dimensions 347 x 244 cm et 323 x 244 cm (hauteur), sont conçus pour ne pas entraver l'accès ni la circulation, permettant ainsi un passage libre de 90 cm grâce à un système de butée de fin de course.

Caractéristiques techniques :

- **Dimensions des rideaux** : Deux unités de 347 x 244 cm et 323 x 244 cm (hauteur).
- **Tissu** : Mélange de laine recyclée et polyester, tissu acoustique M1, conforme aux normes de sécurité incendie.
- **Fixation du rail métallique** : Le rail sera fixé au plafond, directement sur la poutre en béton, à l'aide de fixations appropriées (chevilles et vis ou supports métalliques, à valider par le maître d'œuvre).
- **Système de coulisse** : Coulisse fluide permettant l'ouverture et la fermeture faciles des rideaux.
- **Butée de fin de course** : Système permettant d'arrêter les rideaux en laissant un passage libre de 90 cm.
- **Fonction** : Les rideaux offriront une séparation acoustique tout en permettant une circulation fluide dans l'espace.
- **Localisation** : Salles de lecture

2.2.9 Armoires à clés

Fourniture et installation de deux armoires à clés, adaptées aux besoins de sécurisation et d'organisation des clés.

Caractéristiques techniques du type 1 :

- Dimensions à titre indicatif : 38 x 53 x 8,8 cm.
- Capacité : rangement de 100 clés.
- Structure métallique robuste.
- Équipée d'une serrure intégrée avec système de fermeture à clé pour garantir la sécurité des clés stockées.

Unités : 1

Localisation :
Zone dédiée à la gestion des clés.

Fourniture et installation de trois armoires à clés, adaptées aux besoins de sécurisation et d'organisation des clés.

Caractéristiques techniques du type 2:

- Dimensions à titre indicatif : 40 x 75 x 22 cm.
- Capacité : rangement de 320 clés minimum.
- Structure métallique robuste.
- Équipée d'une serrure intégrée avec système de fermeture à clé pour une sécurisation optimale.

Unités : 1

Localisation :
Zone dédiée à la gestion des clés.

2.2.10 Panneaux d'affichage

Fourniture et installation de cinq panneaux d'affichage de type Forbo Bulletin Bord ou équivalent, fixé au mur dans le hall et dans le bureau de la loge.

Caractéristiques techniques :

- **Dimensions :** 84 x 137 cm.
- **Fixation :** sur support mural à l'aide de vis ou chevilles, selon les caractéristiques du mur.
- **Localisation :** Hall, à proximité de la loge d'accueil.

- **Dimensions :** 57 x 57 cm.
- **Fixation :** sur support mural à l'aide de vis ou chevilles, selon les caractéristiques du mur.
- **Localisation :** Bureau de la loge

- **Dimensions :** 62 x 137 cm.
- **Fixation :** sur support mural à l'aide de vis ou chevilles, selon les caractéristiques du mur.
- **Localisation :** Bureau de la loge

- **Dimensions :** 84 x 137 cm.
- **Fixation :** sur support mural à l'aide de vis ou chevilles, selon les caractéristiques du mur.
- **Localisation :**Espace convivialité (salon résidents)

- **Dimensions :** 62 x 137 cm.
- **Fixation :** sur support mural à l'aide de vis ou chevilles, selon les caractéristiques du mur.
- **Localisation :**Espace accueil

2.2.11 Restauration des garde-corps bois-métal

Restauration de deux garde-corps composites bois-métal situés dans le hall. Chaque garde-corps mesure 730 x 72 cm avec une épaisseur de 22 cm.

Description de la prestation:

- **Partie inférieure**
 - Description : Poutre en bois, Hauteur : 52 cm.
 - Phase 1 : décapage du vernis existant par ponçage de la surface pour préparer le bois à la finition.
 - Phase 2 : Application d'une lasure naturelle pour protéger le bois et mettre en valeur son aspect.
- **Partie supérieure:**
 - Description : Profilé en forme de C en aluminium, servant de main courante.
 - Phase 1 : décapage du vernis existant à l'aide de moyens mécaniques (ponçage ou utilisation de décapants chimiques, selon l'état de la surface).
 - Phase 2 : remise en peinture avec une peinture spécifiquement conçue pour les surfaces métalliques pour assurer la durabilité de la finition.

Localisation :
Hall, autour des zones de circulation.

2.2.12 Remise en peinture de blocs-portes existants

Description de la prestation :
Remise en peinture de cinq blocs-portes bois existants comprenant :

- **1 porte simple battant** : dimensions 83 x 203 cm
- **1 porte double battant** : dimensions 162 x 203 cm
- **3 portes doubles battants** : dimensions 121 x 203 cm

Opérations détaillées :

1. **Préparation des surfaces :**
 - Décapage complet de la peinture existante par ponçage manuel ou mécanique jusqu'à obtention d'une surface saine et homogène.
 - Dépoussiérage des surfaces préparées.
 - Reprises éventuelles des petits défauts (fissures, trous) par application d'un enduit de rebouchage approprié (type enduit acrylique).
 - Ponçage fin après séchage pour une surface lisse.
2. **Application des couches de peinture :**
 - **Primaire d'accrochage** : Application d'une sous-couche d'impression opacifiante adaptée au support bois.
 - **Couches de finition** : Application de **deux couches croisées** de peinture laque acrylique, finition satinée.
 - **Teinte** : à définir par le maître d'œuvre après essai sur site.
 - Application à la brosse, rouleau laqueur ou pistolet selon l'accessibilité et les recommandations du fabricant.

3. **Protection et nettoyage :**
 - Protection des éléments adjacents (murs, sols, huisseries) avant travaux.
 - Nettoyage complet des zones de travail après l'intervention et évacuation des déchets liés au décapage et à la peinture.

Localisation :
Hall

2.3 Prestation supplémentaire éventuelle

2.3.1 Bac à livres en bois contreplaqué bouleau

Fourniture et installation d'un bac à livres en bois contreplaqué bouleau, de dimensions L. 248 x P. 40 x H. 42 cm, comprenant une rangée de casiers intégrés en partie basse. Les 6 casiers (L. 30 x P. 35 x H. 38 cm) sont équipés de portes avec serrure multi-usagers (à codes) type lokodktronic ou équivalent.

L'ensemble appartenant à la catégorie « gros mobilier » devra être classé M3.

Structure :
La structure du bac à livres est réalisée en contreplaqué bouleau de haute qualité, avec une épaisseur de 18 mm pour les panneaux principaux. La fixation des panneaux sera assurée par des vis et chevilles invisibles, garantissant une installation solide et esthétique. Les casiers seront fixés à la structure principale à l'aide de charnières métalliques robustes et de systèmes de verrouillage adaptés aux portes à codes.

Finition :
Les panneaux et les chants apparents seront traités à l'huile naturelle (type rubio ou équivalent), assurant une finition esthétique et durable, permettant également une protection contre l'usure et facilitant l'entretien.

Fixations :
La structure du bac à livres sera fixée au sol et contre le mur à l'aide de fixations adaptées (vis ou chevilles spéciales pour murs en briques ou supports similaires), assurant ainsi la stabilité et la sécurité de l'ensemble.

- **Référence** : Dossier graphique, détail p. 23.
- **Localisation** : salle d'étude